



Commune de Val-de-Travers Communiqué de presse

Contact :

M. Yann Klauser

Chef de projet Maison de l'Absinthe

☎ 032 886 43 14 📱 079 707 54 35

Un rayonnement national pour la fée verte !

Les contours de l'ambitieux projet de Maison de l'Absinthe ont été dévoilés aujourd'hui dans le cadre d'un point presse conjoint du Conseil communal de Val-de-Travers et de la Fondation de la Maison de l'Absinthe. Le Conseil général est appelé à donner le feu vert au projet lundi prochain 21 janvier, à travers la rénovation de l'Hôtel-de-District et sa mise à disposition de la fondation.

Un projet culturel et économique, porteur de développement

La fondation pour la Maison de l'Absinthe est une entité de droit privé, à but non lucratif, née en 2012 de la volonté conjointe de l'Interprofession de l'Absinthe, du Musée régional et de la commune. Son président M. Pierre-Olivier Chave, a présenté les objectifs et l'esprit du projet. Celui-ci lie de manière novatrice culture, économie et tourisme. La Maison sera un centre d'interprétation moderne et interactif, dédié à l'absinthe, à son histoire, à la période mythique de la clandestinité et à ses récentes évolutions. Mais ce sera aussi un lieu dans lequel se construit l'avenir, voué à la promotion de la filière, à la valorisation touristique, ainsi qu'à la prospection scientifique, commerciale et culinaire. Entre passé et avenir, entre ombre et lumière, entre mythe et réalité, le visiteur découvrira les liens profonds et authentiques qui unissent la plante, la boisson, le terroir et l'identité régionale.

La fondation investira plus de 2 millions de francs pour concrétiser le concept élaboré par l'une des agences les plus expérimentées du pays. Le financement est aujourd'hui déjà assuré pour trois quarts du montant, notamment grâce aux soutiens de la Loterie Romande et de la Nouvelle politique régionale. Le solde sera assuré par une recherche de fonds auprès de divers mécènes, sponsors et donateurs.

Par la suite, la fondation organisera et conduira l'exploitation et la Maison, de manière autonome.



Une nouvelle vie pour l'Hôtel-de-District

Sous réserve de la décision du Conseil général, l'Hôtel-de-District accueillera le projet. Ce haut lieu de l'histoire régionale a notamment été le siège du tribunal de district, dans lequel furent jugés plusieurs producteurs clandestins durant la période de résistance face à la prohibition. Il est idéalement situé, au cœur du village de Môtiers, à proximité immédiate de nombreuses offres touristiques.

Le bâtiment, qui nécessite une importante rénovation, sera adapté à sa nouvelle vocation grâce à une intervention architecturale subtile, à la fois respectueuse et emblématique. L'Hôtel-de-District restera en propriété communale et sera mis à disposition de la fondation dès 2014, pour une période initiale de 20 ans.

La demande de crédit soumise au Conseil général porte sur une dépense brute de 2,0 millions de francs, dont à déduire les soutiens attendus du Canton et de la Confédération, à hauteur de la moitié de l'investissement. Au titre de contribution au projet, la commune renoncera à percevoir un loyer.

Le témoin d'une large reconnaissance

Les nombreux soutiens apportés au projet démontrent le formidable intérêt suscité par la Maison de l'Absinthe et traduisent la reconnaissance, à l'échelle nationale, de son potentiel économique et touristique.

A l'instar d'autres entités, la commune pourra bénéficier des compétences de la nouvelle entité pour externaliser l'exécution de certaines tâches au travers de mandats de prestations quadriennaux. Ainsi, la Maison de l'Absinthe reprendra diverses activités liées au développement touristique, notamment le soutien logistique et administratif actuellement apporté par la commune à la Route franco-suisse de l'Absinthe, ainsi que l'exploitation d'un site-relais d'information touristique, complémentaire au « point i » de la gare de Noiraigue.

Grâce à cette solution « gagnant-gagnant », la Maison disposera d'un volume d'activité suffisant pour assurer son exploitation à l'année, y compris hors des périodes de haute fréquentation. Or, l'extension de l'offre d'activités hors saison est un enjeu majeur pour le développement du potentiel touristique du Val-de-Travers et Canton de Neuchâtel.

Le Conseil communal se réjouit particulièrement de la concrétisation du projet, qui devrait ouvrir ses portes au public à la fin du printemps 2014.

LE CONSEIL COMMUNAL

Annexes :

- Liste et coordonnées des intervenants au point presse
- Rapport du Conseil communal au Conseil général et ses annexes, téléchargeables sur www.val-de-travers.ch, rubrique vivre, puis politique, Conseil général, séances, via la liste déroulante « calendrier des séances », séance du 21 janvier 2013

